



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0764

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Secteur Caravelle - Maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs et missions diverses - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain**

**Rapporteur : Monsieur Longueval**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

**Séance publique du 11 mai 2009****Délibération n° 2009-0764**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs et missions diverses - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de Terraillon (9 500 habitants), situé au nord de Bron, en limite de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise (1 500 logements sur les 3 000 logements que compte le quartier). Quinze ans d'actions publiques n'ont cependant pas permis d'enrayer la spirale de dégradation physique et sociale de ce quartier.

Face à cette situation, un projet ambitieux de transformation urbaine a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Le schéma de références a été retenu par l'ANRU puis validé lors de son comité d'engagement du 1er mars 2007. Après délibération du conseil de Communauté du 18 décembre 2007, la convention ANRU a été signée le 21 février 2008, actant ainsi le contenu du projet global et le bilan de l'opération de renouvellement urbain (ORU).

Cinq secteurs opérationnels ont été identifiés pour mener à bien ce projet dont l'opération d'aménagement Caravelle, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, qui fait l'objet du présent rapport.

L'îlot Caravelle (1 500 habitants) est délimité au nord par la route de Genas, au sud par la rue Guillermin, à l'ouest par la rue Brossolette. Le périmètre opérationnel couvre 7 hectares se répartissant comme suit :

- un secteur d'habitat diffus le long de la route de Genas de près d'un hectare, aujourd'hui propriété de la Communauté urbaine,
- les terrains appartenant en majeure partie à la commune de Bron le long de la rue Brossolette et accueillant notamment l'école Jean Lurçat et un gymnase (1,3 hectare),
- la copropriété Caravelle (4,3 hectares), ensemble de 386 logements, 115 garages, 8 commerces, une chaufferie collective,
- le domaine public le long des rues sur lequel des travaux de "couture" avec l'existant seront à opérer (environ 0,4 hectare).

Ce foncier, une fois maîtrisé par la collectivité, devra être libéré de toute contrainte. Ainsi un programme significatif de démolitions est et devra être mené. Il concerne :

- l'école Jean Lurçat, le gymnase et diverses maisons,
- 86 logements, 47 garages, la chaufferie collective, 4 commerces de la copropriété Caravelle,
- les habitations à proximité de la route de Genas (démolitions en partie réalisées).

Le projet Caravelle comprend plusieurs volets :

- la requalification des espaces privés en pied d'immeubles afin d'en faciliter l'usage et la gestion (résidentialisation),
- l'aménagement de terrains constructibles,
- le désenclavement de l'îlot et la création d'espaces publics.

Ce dernier point comprend :

- l'aménagement d'un espace public central (square urbain d'environ 3 500 mètres carrés) et d'un cheminement piéton entre la route de Genas et ce square,
- la création d'un réseau de rues publiques (chaussées, stationnements, trottoirs, arbres d'alignement, éclairage public).

Enfin, pour compenser les démolitions des garages et de la chaufferie, le projet comprend également la reconstruction de 19 boxes de garages et d'une ou plusieurs chaufferies.

Le projet, qui se conduit non seulement dans le cadre du partenariat institutionnel mais aussi en associant la population (permanences à la maison du Terrailon, réunions publiques, ateliers de concertation), intègre une approche développement durable. En effet, il vise à réduire les fractures territoriales au sein de la commune de Bron et plus globalement dans l'est lyonnais. Les modalités et les coûts de gestion des espaces extérieurs seront intégrés dès la phase de conception. Par ailleurs, les futurs marchés de travaux qui s'y prêteront feront l'objet de clauses d'insertion. Les aménagements favoriseront l'usage des modes de déplacements doux et rendront les espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le réseau d'eaux pluviales du secteur sera repris.

Les terrains d'assiette des espaces publics à créer (voirie, square et cheminement) appartiennent en grande partie à la copropriété. Bien que les acquisitions amiables nécessaires au projet aient été favorisées par l'instauration d'un droit de préemption renforcé sur la copropriété (délibération du conseil de Communauté du 14 juin 2004) et la mise en place d'une autorisation de programme foncière sur le périmètre de l'ORU Bron Terrailon (délibération du conseil de Communauté du 21 juin 2005), l'engagement d'une procédure d'expropriation est indispensable. Un programme d'études de faisabilité a été mené en 2007-2008 qui a permis d'affiner le projet validé par l'ANRU et de constituer un dossier de demande de déclaration d'utilité publique (décision du Bureau du 4 février 2008).

Ce projet d'aménagement a fait l'objet d'une enquête publique du 22 septembre au 24 octobre 2008. A l'issue de celle-ci, un avis favorable à la réalisation du volet création des espaces publics de l'opération a été émis. Lors du Conseil du 6 avril 2009, la Communauté urbaine s'est prononcée sur la déclaration de projet.

Afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du projet, des missions nouvelles sont à engager et viennent compléter les études déjà réalisées, pour un montant global de 2 000 000 € TTC se décomposant comme suit :

- maîtrise d'œuvre conception-réalisation d'aménagement des espaces extérieurs publics et privés,
- mission ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) global au niveau du projet,
- mission de coordonnateur sécurité protection santé (CSPS),
- programmation et frais de maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de la convention ANRU en date du 21 février 2008, des recettes de l'ANRU, de la Caisse des dépôts et consignations et de la commune de Bron sont mobilisables à hauteur de 500 000 €.

Compte tenu de l'autorisation de programme (AP) déjà individualisée le 20 septembre 2004 pour un montant de 600 000 € en dépenses et 250 000 € en recettes, le montant de l'AP complémentaire nécessaire est de 1 400 000 € en dépenses et 250 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'engagement de la maîtrise d'œuvre d'aménagement des espaces extérieurs du secteur Caravelle à Bron et des missions complémentaires pour un coût global prévisionnel de 2 000 000 € en dépenses et 500 000 € en recettes (Anru, Caisse des dépôts et consignations, commune de Bron).

**2° - Décide** l'individualisation au titre de l'enveloppe 2009, de l'autorisation de programme globale B.1 Favoriser la mixité, pour un montant complémentaire de 1 400 000 € en dépenses et de 250 000 € en recettes sur l'opération n° 0954, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- en dépenses :

. 2009 :	50 000 €
. 2010 :	350 000 €
. 2011 :	350 000 €
. 2012 et suivants :	650 000 €

- en recettes :

. 2010 :	50 000 €
. 2011 :	50 000 €
. 2012 et suivants :	150 000 €.

**3° - Autorise** monsieur le président :

- à solliciter les subventions auprès de l'ANRU, la Caisse des dépôts et consignations et la commune de Bron,

- à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.**